



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N° 201

BUREAU FÉDÉRAL PRESENTIEL – 1^{er} juillet 2017

Le Secrétariat Général

Diffusion : Conseil d'administration, Membres d'honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Personnel Fédéral, Etienne Thobois.

Membres du Bureau Fédéral : David Angelats, Christian Barthel, Florent Chayet, Stéphanie Goeneutte, Nathalie Huet, Jean-Michel Richard, Bach-Lien Tran.

Assistent : Céline Berton (DA), Philippe Limouzin (DTN), Alicia Volant (DF).

Invité : Bruno Ressouche

Excusée : Stéphane Corvée, Magali Godin, Pascal Bildstein (DirCom)

Informations diverses et décisions

0/ Validation du RDI du BF du 13 mai 2017

Suite à l'envoi du projet de RDI, quelques remarques ont été émises et les modifications effectuées.

Le bureau fédéral, vote, à l'unanimité, le RDI du BF du 13 mai 2017.

1/ Communication du président

Le président fait le point sur ses derniers rendez-vous :

- Son déplacement au Championnat d'Europe scolaire UNSS à Clermont-Ferrand : très belle compétition, bien organisée avec une formule de ronde italienne qui constitue un excellent principe pour les compétitions par équipes. Le président demande à ce que l'on vérifie la faisabilité de ce type de compétitions avec le RCG actuellement en vigueur.
- Son entretien avec Gérard Cantegril relatif au logiciel de compétition et à la volonté de la fédération de disposer de son propre logiciel : deux solutions pour y parvenir : racheter le logiciel Badnet ou créer un nouveau logiciel.

Le président précise que Gérard Cantegril est conscient des enjeux de cette décision. La fédération est en attente du prix qui lui sera proposé pour le rachat de Badnet.

- Son entretien avec Jean-Michel Brun dans le cadre de sa cooptation au sein de la commission scientifique médicale du CNOSF. La première réunion aura lieu à l'INSEP le jeudi 6 juillet.
- Ses entretiens téléphoniques avec chacun des 12 présidents de ligues métropolitaines :
Le bilan global des retours de ligues est donc plutôt satisfaisant. Elles ont une bonne image des élus, des salariés et de la DTN même si elles ont de grosses attentes en la matière.

Des échanges se sont engagés suite à la diffusion de l'information selon laquelle la ligue Hauts de France demande la radiation du club de Dunkerque pour cause de non-licenciation de tous ses adhérents.

2/ Communication du DTN

2.1 La performance

Le DTN informe les membres du Bureau :

- De la validation du PPF par le Ministère des Sports : il s'agit d'un moment fort de l'olympiade avec un engagement à long terme, jusqu'en 2024. Au-delà du projet en lui-même, ce sont, entre autres, les chartes mises en place entre la fédération et les athlètes pour le respect des valeurs qui ont été valorisées.
- Des problèmes de recrutement qu'il rencontre suite à la tenue de la commission paritaire du 29 juin et à sa vision syndicale.
- De l'intégration des Clubs Avenir au PPF, ce qui constitue une reconnaissance de l'engagement de ces clubs dans la formation des meilleurs jeunes.
- Des sélections aux Championnat du Monde de Glasgow :
 - En SH, Brice Leverdez et Lucas Corvée,
 - En SD, Delphine Lansac,
 - En DH, Bastian Kersaudy et Julien Maïo,
 - En DD, Emilie Lefel/Anne Tran, Lorraine Baumann/Audrey Fontaine et Delphine Delrue/Léa Palermo,
 - En DM, Ronan Labar/Audrey Fontaine, Bastian Kersaudy/Léa Palermo et Jordan Corvée/Anne Tran.

- Que la liste des entrées en pôles sera communiquée dans la semaine et devra être validée par les différentes structures d'accueil.
- Que le calendrier de la BWF ne sera pas validé en septembre comme à l'accoutumée mais en janvier 2018 ; cela risque d'engendrer quelques soucis sur la présence des joueurs aux Interclubs.
- Des postulants à l'organisation de compétitions internationales Jeunes : une sélection devrait être effectuée car Badminton Europe n'autorise que 2 compétitions par catégorie d'âge (U17 et U19) par pays.
- De l'écriture des Directives Techniques Nationales, liant le territoire par rapport au projet fédéral et aux lignes directrices ministérielles, dans le courant du mois de septembre.
- De la signature de la convention ETR avec les Hauts de France ce vendredi 30 juin.

2.2 Le développement

Le DTN informe également le Bureau :

- De la tenue de la réunion, le 28 juin, en présence de la Ministre des Sports, au cours de laquelle a été précisé que le Président de la République souhaite atteindre les 3 millions de pratiquants (et non de licenciés !), avec 2 grands axes :
 - Atteindre la haute performance avec Paris 2024
 - Répondre à la démarche sociétale
- Des modifications de la convention d'objectifs : l'action 1 fonctionnera annuellement sur des appels à projet, l'action 2 sur le Haut-Niveau sera pluriannuelle. Un audit aura lieu tous les 3 ans, à raison de 5 jours de présence au siège fédéral pour étudier l'utilisation des fonds publics.

Le DTN précise que la fédération devrait enfin toucher les 30 000 € promis par le ministère sous le mandat de Thierry Braillard, dans le cadre de l'accueil des 2 joueurs étrangers à l'INSEP.

Egalement, suite à la loi Braillard et au décret du mois de février concernant les compléments fédéraux des CTN, les cotisations sociales passent d'environ 20% à plus ou moins 7% en fonction du statut. Cela va permettre à la fédération de maintenir le même niveau de primes tout en passant de 24 à 27 cadres techniques.

- Du bilan des actions sociétales des Volants de l'Union : grand succès de cette opération en présence des conseillers des ministres et d'Hongyan Pi pour la fédération. La FFBaD a été mise en avant pour toutes ses actions. Il faut toutefois s'interroger sur le tarif de la licence pour les réfugiés et sur les ressources humaines à mettre sur ces actions.

3/ Secteur Administratif

3.1 Point de situation des dossiers du secteur

- E-mailing clubs courant juin relatif au certificat médical et au questionnaire de santé,
- Réunion Poona organisée au siège le mardi 4 juillet avec Céline Berton, Sandrino Vershelde et Hélène Bussolino pour faire le point sur les dossiers en lien avec les licences et les affiliations des clubs afin de travailler en collaboration,
- Réunion Skype, le 5 juillet, en présence de notre interlocuteur chez Stadline, de Renaud Platel et de Céline Berton afin de faire un point sur la collaboration entre les 2 entités en termes de fonctionnement et aussi sur les projets de développement en cours et à venir,
- Le dossier de la dématérialisation de la licence avance. Les tests de production seront réalisés au 15 juillet afin de permettre la saisie des licences au 1^{er} août,
- Mise à jour d'E-Cotiz sur le certificat médical et le questionnaire de santé,
- Mise en place courant juillet d'un dispositif permettant la Saisine par Voie Electronique en conformité avec le décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique.
- Point sur les dossiers contentieux en cours,
- Organisation d'un séminaire des Secrétaires Généraux et des Trésoriers Généraux les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017.

3.2 Port du voile

Une synthèse a été établie par la juriste de la fédération afin de permettre au Bureau Fédéral de se positionner sur la pratique du badminton et le port du voile, et ainsi de pouvoir communiquer la position officielle de la fédération aux organes déconcentrés et aux clubs.

Il en ressort qu'au vu de la législation en vigueur, du statut de la fédération en tant que fédération agréée et délégataire d'une mission de service public, ainsi que de la pratique même de la discipline qui ne s'avère pas être incompatible avec un voile, la FFBaD ne saurait prendre une position à l'encontre du port du voile lors de la pratique du badminton.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, l'autorisation du port du voile pour la pratique du badminton.

3.3 Membres d'honneur

La nomination des membres d'honneur étant une prérogative du conseil d'administration, ce sujet n'est pas traité en séance du bureau fédéral.

3.4 Convention Informatique : Marc Morel / Acrobad

Présentation au vote du bureau du projet Acrobad sous les aspects suivants : descriptif du projet, intérêt pour la fédération, avis informatique et avis marketing.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, l'accès à la base de données fédérale pour le logiciel Acrobad.

Le Secrétaire Général fait aussi un point sur la visioconférence que la FFBaD souhaite mettre en place afin de faciliter, entre autres, la tenue des réunions de commissions et groupes de travail.

Sur l'ensemble des solutions proposées, deux solutions se sont démarquées au vu des attentes de la fédération, StarLeaf et LifeSize. Au final, il est proposé la solution LifeSize qui correspond mieux à nos besoins et qui pourra venir en complément de la solution Skype for Business compris dans le pack Office365 utilisé actuellement au sein de la FFBaD.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la mise en place de la solution de visioconférence LifeSize proposée par la société Effi'Connect.

Un point supplémentaire, non prévu à l'ordre du jour, est abordé concernant la désignation des élus référents territoriaux auprès des ligues.

Sont désignés :

- Occitanie : David Angelats
- Nouvelle Aquitaine : Stéphanie Goeneutte
- Grand Est et Bourgogne Franche Comté : Christian Barthel
- Hauts de France : Bach Lien Tran
- PACA : Nathalie Huet
- AURA : Bruno Ressouche

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau Fédéral vont être consultés pour les autres ligues.

Le rôle du référent territorial est d'être l'interlocuteur privilégié du Président de ligue, d'assister à l'AG et d'accompagner si nécessaire les CTN.

4/ Secteur Financier

4.1 Logiciel de gestion des notes de frais

Pour faire suite à la présentation, en séance du bureau fédéral le 13 mai dernier, relative à l'optimisation des processus de gestion des processus « achats, gestion de commandes et traitement des notes de frais », le trésorier fait une présentation de la solution Carla Maestro qui semble le mieux répondre aux attentes de la FFBaD dans le cadre de la consultation effectuée auprès de trois prestataires.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, le déploiement de la solution de gestion des notes de frais « Carla Maestro » par la société Carlabella

4.2 Point d'étape budgétaire au 31 mai 2017

Le document a été envoyé aux responsables de secteurs afin qu'ils suivent leur avancée budgétaire respective.

4.3 Orientations budgétaires 2018-2020 – Déclinaisons du projet fédéral

Le Trésorier Général présente le contexte dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires 2018-2020.

Le postulat de départ s'appuie sur le nombre de licences et plus spécifiquement sur le taux de progression du nombre de licences de 2015/2016 (+2,32%) et 2016/2017 (+3,5% à fin mai) et sur un taux de fidélisation qu'il est important de prendre en compte.

Trois axes de travail sont identifiés. L'axe politique portant sur la déclinaison du projet fédéral par actions et leur financement. L'axe informatique portant sur l'évolution de Poona, la migration numérique et la modernisation des outils de gestion. L'axe financier portant notamment sur « la licence de demain », la recherche de partenaires et l'expérimentation de nouvelles sources de financement.

Puis le Trésorier Général fait le point sur les produits et charges fixes, notamment avec un tarif identique de la licence depuis la saison 2013-2014, des charges fixes en hausse liées au coût de la vie et des projets en cours tels que la maison du badminton ou encore l'orientation stratégique et politique prise avec l'arrivée de Peter Gade en mai 2015. Il convient aussi de prendre en compte les futures compétitions internationales à financer avec les IFB 2017, le prochain cycle des SuperSeries et la Thomas et Uber Cup en 2020. Tout en tenant compte que si Paris obtient les JO en 2024, la FFbAd sera tenue d'organiser les Championnats du Monde en 2023.

Un point est aussi fait sur le budget prévisionnel 2018-2020 et il est proposé, par le trésorier, une approche pédagogique différente reposant sur une vision globale de l'olympiade.

Enfin, le Trésorier présente l'échéancier relatif à l'élaboration du budget prévisionnel 2018-2020. Le budget prévisionnel est construit sur l'Olympiade. Il sera présenté sur deux années glissantes lors des AG :

- AG 2018 – présentation du budget 2018 et 2019
- AG 2019 – présentation du budget 2019 et 2020

Des ajustements annuels seront effectués en fonction de l'évaluation des actions.

5/ Secteur Communication / Marketing / Événementiel

Le secteur n'était exceptionnellement pas représenté mais les documents de travail ont été adressés aux membres du Bureau Fédéral

5.1 Marketing phase2 #Cometogether

Point non présenté en l'absence de représentants du secteur

5.2 Point d'avancement de la stratégie numérique

Point non présenté en l'absence de représentants du secteur

5.3 Kits 2017 Clubs, Comités et Ligues

Point non présenté en l'absence de représentants du secteur. Toutefois ce sujet a tout de même été évoqué.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

6/ Secteur Territoires Durables

6.1 Jury mémoires d'étudiants

Le jury doit être renouvelé cette année suite au départ de quelques membres pour raisons diverses.

Certains membres ont, eux, confirmé leur souhait d'être maintenu dans ce jury comme : Claude Leveau, Michel Trebosc, Yohan Penel, Jérôme Soldani.

Sont maintenus également : le président de la FFBaD, Le DTN et Nathalie Huet, Présidente du jury

Les 3 personnes proposées pour intégrer ce jury sont :

- Carole Sève, Professeure, Inspectrice Générale de l'Education,
- Frédéric Dor, Formateur – Coordonnateur DEJEPS,
- Philippe Hellard, chercheur, Fédération Natation.

Il est rappelé que les cadres techniques pourront être sollicités pour la relecture des mémoires.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, les 3 personnes proposées pour intégrer le jury mémoires d'étudiants.

6.2 Embauches secteur DD sur les IFB

Présentation de la note par la vice-présidente du secteur.

La FFBaD se doit d'être exemplaire en termes de Développement Durable sur les compétitions qu'elle organise tels les Yonex IFB, d'autant plus maintenant qu'elle a signé la charte d'éco-responsabilité des Grands Evénements Sportifs Internationaux (GESI).

Le secteur Développement Durable, depuis 4 ans, s'est fortement engagé dans cette démarche pour les YIFB. Cependant l'organisation actuelle ne permet pas à l'équipe en place, ni aux bénévoles, de prendre en charge l'ensemble des actions à mener et un recrutement en CDD sur une courte période s'avère nécessaire pour une bonne appréhension de la globalité de l'événement.

L'équipe projet des IFB prend en charge les actions DD directement liées à l'organisation (hébergement, restauration, déchets...) mais pas les activités « extras ».

Lors des IFB, la personne sera chargée de :

- la réception et mise en place des diverses animations et panneaux sur le site des IFB (écocups, expositions, machines de tri, Ipad Bilan Carbone, collecte Solibad...) ainsi que la sensibilisation/formation de l'ensemble des bénévoles,
- l'encadrement des bénévoles DD chargés de mettre en place les actions (animation quizz, bilan carbone, gestion des écocups, mesure des critères d'évaluation, suivi des déchets...)
- la coordination pendant l'ensemble des IFB des actions et l'accueil des prestataires,
- la préparation d'une journée de colloque DD sur les IFB.

Les tâches post IFB sont également nombreuses : charte, sensibilisation, coordination des actions, contact avec les fournisseurs, communication sur le DD et les IFB, renouveau de l'exposition DD et préparation des quizz, contact avec Solibad...

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, le principe de l'embauche d'un CDD d'une durée d'un mois et demi sur le secteur Développement Durable pour les IFB 2017.

6.3 Création de nouvelles ligues

Il s'agit là d'une interrogation générale suite à la demande de Mayotte de créer une

ligue. D'autres départements ont également sollicité la fédération sur ce sujet : La Corse, St Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

Les principales raisons de vouloir créer une nouvelle ligue sont d'obtenir des subventions de fonctionnement de la part des institutions locales et de la DR et d'avoir la possibilité, pour les ligues ultramarines, de s'entraîner sur d'autres continents en tant que membre associé.

Toutefois, ces créations ne sont pas sans incidence sur le fonctionnement de la fédération car elles signifient :

- Prévoir une ligne dédiée dans le dialogue de gestion
- Les accompagner dans leur projet de développement, notamment par l'appui d'un cadre technique
- Les inviter aux AG et aux CPL (frais de déplacement, hébergement, restauration)
- Organiser des formations sur place
- Augmentation du nombre de qualifiés aux Championnats de France (et du nombre de participants au stage préparatoire)

Un débat s'est engagé sur la question de l'utilité de créer des ligues pour un nombre de clubs concernés extrêmement faible, parfois 1 ou 2 seulement.

Leur rattachement à des ligues de proximité, avec les avantages et inconvénients, devra être étudié.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

6.4 Maison du bad

Présentation de la note par Bruno Ressouche.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Mairie de Paris. Il s'avère qu'elle est prête à donner plus de surface au sol afin d'intégrer le Squash et l'Escalade.

Une étude de marché et un Business Plan sont nécessaires afin de démontrer que la Maison du Bad apporterait un plus à la fédération, soit du cash, soit un espace de pratique supplémentaire.

3 hypothèses sont identifiées :

- Priorité commerciale et usage par les écoles primaires de la ville de Paris
- Part commerciale prioritaire pour les écoles primaires, Formabad, Fit'minton, Bad Santé, Sénior
- Part commerciale prioritaire pour les écoles primaire, Formabad, stages ponctuels, Fit'minton, compétitions fédérales ponctuelles et compétitions régionales.

La décision d'attribution des JO 2024 risque de modifier la donne et la Mairie de Paris pourrait envisager autre chose pour l'utilisation du site de Carpentier. Il est donc important de lancer ces études au plus vite. Les devis correspondants de la société ISC ont été reçus par la fédération.

Il est proposé de valider la signature de l'avenant avec ISC pour le lancement des études.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la modification de l'avenant de la société ISC afin qu'elle procède à l'étude de marché et au Business Plan de la Maison du Bad sur le site de Carpentier.

Le dossier de la Maison du Badminton est confié à Aude Le Gallou.

7/ Secteur Diversité des Pratiques

7.1 Modification du calendrier : ajout de la phase qualificative du CDF Corpo

Présentation de la modification par la vice-présidente du secteur. Suite à l'oubli, dans l'élaboration du calendrier 2017-2018, de la phase qualificative du Championnat de France des Entreprises, il est proposé de l'ajouter et de le positionner les 24 et 25 mars 2018.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, l'ajout de la phase qualificative du Championnat de France des Entreprises (CORPO) au calendrier des compétitions 2017-2018, les 24 et 25 mars 2018.

7.2 Filière des OT

Suite à la note présentée lors du CA de mars concernant les mesures transitoires des grades des OT, il s'est avéré que suite à une équivalence trop restrictive pour la transition lors de l'année 2017-2018, les JA de ligue accrédités n'étaient plus autorisés à juge-arbitrer dans des compétitions avec des salles de plus de 7 terrains avec des arbitres. Cela signifie que la saison prochaine, par exemple en Alsace, 78% des JA de ligue accrédités ne pourront plus officier du tout.

Il est donc demandé un amendement de la note sur les mesures transitoires afin d'autoriser sur la saison 2017-2018, les JA de ligue accrédités à officier selon les mêmes conditions que l'année précédente. S'ils n'ont pas officié en ICN au cours des saisons 2015-2016 et 2016-2017, ils devront s'acquitter d'une journée d'arbitrage sur un Interclubs dans la saison pour être exemptés du passage de l'examen et nommés juges-arbitres de ligue certifiés à la fin de la saison 2017-2018.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, l'amendement de la note concernant les mesures transitoires permettant aux JA de ligue accrédités de continuer à officier selon les mêmes conditions que l'année précédente.

Fin de la séance à 16h30.